

M. Jean-Michel MICHEL
PREMANYS
3 rue du moulon

18500 BOURGES

Vandoeuvre, le 05 Octobre 2022

Département formation

Contact : secretariat.cnh@inrs.fr

Ref : F2022/GME/115/1005353

Objet : Demande d'habilitation Prévention des risques liés à l'activité physique - industrie, BTP, commerce et activités de bureau

Madame, Monsieur,

Faisant suite à la demande d'habilitation de votre organisme au dispositif de formation :

Acteur Prap-IBC

et à l'examen de votre dossier par votre CARSAT/CRAM/CGSS/CSS de rattachement et par la commission Nationale d'Habilitation qui s'est réunie le 29/09/2022, nous avons le plaisir de vous informer que votre organisme :

Est habilité à dispenser la formation pour une durée de 5 ans à partir du 29/09/2022 jusqu'au 29/09/2027

sous réserve du respect du cahier des charges établi par le réseau prévention. Pour cette période, il vous est attribué le numéro d'habilitation suivant : 1518273/2022/Prap-IBC-01/O/11

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.



Gérard Moutche
Chef du département Formation de l'INRS